

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX

RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

~~~~~  
Siège social et Refuge : 97, rue Malbec  
~~~~~

COMPTE RENDU DU 39^e EXERCICE

1912-1913

~~~~~  
BORDEAUX

—  
1914

18164  
F9C85

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

# PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 juillet 1878*

~~~~~  
Siège social et Refuge : 97, rue Malbec
~~~~~



COMPTÉ RENDU DU 39<sup>e</sup> EXERCICE

1912-1913

~~~~~  
BORDEAUX

—
1914

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.
S. E. M^{re} LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.
S. G. M^{re} DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.
MM. SILLIMAN (Ch.), *Président*.
VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.
GROSSARD (O.),
BALLANDE (L.), *Trésorier*.
COUVE (H.), *Secrétaire*.

Donateurs-Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).	MM. JOHNSTON (H.).
BAOUR et C ^{ie} .	JOHNSTON (Nath.).
BALLANDE (L.).	LAFARGUE (A.) et C ^{ie} .
BALLANDE (André).	LALANDE (Armand).
M ^{me} V ^{ve} BEDOURET.	LE QUELLEC (A. Casimir).
M ^{me} BRANDENBURG (Ch.).	LE QUELLEC (Louis).
MM. BRANDENBURG (Ch.).	LUR-SALUCES (Marquis DE).
BRANDENBURG (Albert).	LUZE (Alfred DE).
CADILHON (C.).	LUZE (baron A. DE).
CALVET (J.) et C ^{ie} .	MAUREL (Marc).
M ^r CASTÉJA.	MESTREZAT (Paul).
CORNOULS-HOULÈS (G.).	PIGANEAU et Fils.
CRUSE (H.).	RÖDEL et Fils frères.
CRUSE (A.).	SAMAZEUILH et Fils.
CRUSE (Ed.).	SCHACHER (G.).
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (H.).	M ^{me} V ^{ve} SCHYLER.
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (Ed.).	MM. SILLIMAN (Ch.).
M ^{me} V ^{ve} DUMONTEIL.	SILLIMAN (G.).
MM. ESCARRAGUEL (A.).	M ^{lle} SILLIMAN (Julie).
FAURE (Lucien).	SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
FOSSE (H.).	ET DE LA CHARCUTERIE.
FOSSE (Ch.).	MM. TAMPIER (L.).
GALTIÉ (J.).	TASTET et LAWTON.
GOUZIL neveu.	TEYSSONNEAU (E.).
GROSSARD (O.).	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur :

S. E. M^{re} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.
M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président honoraire de la Société générale pour le Patronage des libérés.

Membres :

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.
BALLANDE (André), négociant.
BERMOND (Adolphe), négociant.
BERTIN, avocat, conseiller général.
BOSC (Henri).
BOUGHE, ancien maire de Bordeaux.
CALVÉ (Jules), président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.
CARAGUEL, dir^r de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux.
CHAVOIX, conseiller à la Cour d'appel.
CRUSE (Hermann), négociant.
CRUSE (Roger), négociant.
DUPEUX (D^r), conseiller général.
ESCARRAGUEL (Arthur).
FOSSE (Ch.), négociant.
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier de l'Ordre.
GRUET (Charles), maire de Bordeaux.
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.
LALANDE (Armand) fils, négociant.
LAWTON (Ed.).
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.
LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.
LESPÈS (André), avocat à la Cour d'appel.
LUNG (Gustave), négociant.
LUZE (Charles A. DE), négociant.
MARIN, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
MATHIEU, pasteur.
PÉRIÉ (Georges), avocat, conseiller général.
RÉAUME, procureur de la République.
RÖDEL (Henri), conseiller à la Cour d'appel.
SAMAZEUILH (Fernand), banquier.
TEYSSONNEAU (Émile), négociant.

Membre honoraire.

M. le D^r DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

Comité exécutif de la Société.

MM. J. CALVÉ *, *Président.*

HERMANN CRUSE, *Vice-Président honoraire.*

CHARLES-A. DE LUZE, *Vice-Président.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

HENRI RÖDEL, *Secrétaire général.*

ANDRÉ LESPÈS, *Secrétaire adjoint.*

CARAGUEL,

HENRI BOSCH,

P. CHAVOIX,

ROGER CRUSE,

CH. FOSSE,

ANSELME LÉON,

GUSTAVE LUNG,

} *Assesseurs.*

Service intérieur.

MM. HAACK, lieutenant-colonel (O. *), *directeur du Refuge.*

X..., *surveillant comptable.*

Service médical.

MM. le D^r PERINGUEY *, *médecin principal.*

le D^r LAFOND-ORÉ, *médecin adjoint.*

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 6 décembre 1913.

L'Assemblée générale de la Société de Patronage des Prisonniers Libérés de Bordeaux a été tenue le samedi 6 décembre 1913, à quatorze heures, au Refuge, 97, rue Malbec, sous la présidence de M. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. de Luze, vice-président; Ballande, trésorier; Rödel, secrétaire général; Lespès, secrétaire adjoint; Anselme Léon, G. Lung, Chavoix, Henri Bosch, Roger Cruse, Ch. Fosse, assesseurs.

MM. Duréault, préfet de la Gironde; le général de Mas Latrie, commandant le 18^e corps; Quercy, premier président de la Cour d'appel; Regnier, secrétaire général de la Préfecture; Gruet, maire de Bordeaux, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités s'étaient fait excuser. M. le général de Mas Latrie avait bien voulu se faire représenter par un de ses officiers d'ordonnance.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 1912 est lu et adopté.

M. Calvé, président, donne lecture d'une allocution dans laquelle il met en lumière les services rendus par la Société depuis qu'elle existe et rend hommage au rôle de l'Union des Sociétés de Patronage de France, qui est arrivée actuellement à grouper autour d'elle un faisceau de cent trente Œuvres de patronage. Il fait appel en terminant au concours de tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre sociale poursuivie par la Société.

M. Rödel, secrétaire général, lit ensuite son rapport sur le fonctionnement de la Société pendant son 39^e exercice, allant du 1^{er} novembre 1912 au 31 octobre 1913.

Puis, M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la Caisse pendant le 39^e exercice et fait connaître la situation financière de l'Œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures trente.

Le secrétaire général,

Henri RÖDEL

Allocution de M. Calvé, président.

MESSIEURS,

Notre Société a atteint sa 40^e année, et son 39^e exercice dont nous avons à vous rendre compte, atteste sa fidélité à son passé d'active bienfaisance. Notre assistance, suivant les divers modes qu'elle emploie, s'est, en effet, exercée envers près de 500 individus, et ce chiffre se trouve amplement dépassé si nous y ajoutons les familles auxquelles nous avons accordé quelques secours en argent en attendant que leur chef, rendu à la liberté après une expiation qui lui inspire de salutaires résolutions, les fasse vivre du produit de son travail.

Je m'abstiens de tout autre emprunt aux statistiques que notre dévoué Secrétaire Général élabore avec une si scrupuleuse exactitude et qui sont, de sa part, l'objet d'observations que sa connaissance approfondie de toutes les questions sociales nous rend très précieuses. J'y puise seulement la preuve que les fondateurs de notre Œuvre avaient avec raison, en 1873, c'est-à-dire à une époque où le Patronage des Libérés n'était encore exercé en France que par un très petit nombre de Sociétés, affirmé leur confiance dans la durée et l'utilité de leur entreprise tout à la fois sociale et charitable. Leur Œuvre leur a survécu et a progressé, en suivant la voie qu'ils lui avaient tracée. Il n'est pas téméraire d'ajouter que leur exemple a été fructueux: de nombreuses Sociétés se sont créées en lui empruntant ses statuts, son règlement et son mode de fonctionnement. Ces créations ne cessent maintenant de se multiplier sous l'active et sage inspiration de l'Union Générale des Sociétés de Patronage de France.

On ne peut qu'applaudir aux heureux résultats obtenus par cette utile institution en constatant qu'à une date récente elle comprenait 130 Œuvres qui se partagent en Sociétés de Patronage des Prisonniers Libérés et Comités de Défense des Enfants traduits en justice. Il est permis d'espérer que ce nombre s'accroîtra encore et que le Patronage, dont l'efficacité est consacrée par nos lois, pourra s'exercer en tout lieu où existe un établissement de détention.

Nous savons, par le concours qu'elle nous prête à Bordeaux, que l'Administration pénitentiaire seconde, avec le zèle le plus louable, les efforts tentés pour que l'amendement des détenus soit une conséquence de l'emprisonnement qu'ils subissent.

C'est particulièrement dans nos visites de quinzaine au fort du Hà que M. le Directeur de la Circonscription pénitentiaire et le Personnel placé sous ses ordres facilitent notre tâche de relèvement. Les communications et renseignements que nous obtenons de leur obligeance nous fournissent les moyens d'apprécier dans quelle mesure et sous quelle forme chacun des détenus qui nous sont présentés pourra bénéficier de notre protection. Parmi ceux qui avaient favorablement répondu à notre offre il en est parfois quelques-uns que nous attendons vainement à notre Asile. Il nous est facile de comprendre que les mauvais conseils de codétenus récidivistes et incorrigibles les ont, à leur sortie de prison, détournés des sages résolutions qu'ils nous avaient manifestées.

Nous sommes souvent sollicités de procurer à des détenus, en instance de libération conditionnelle, le certificat de travail qui doit les aider à obtenir cette faveur. Nous tenons, avec raison, à être exactement renseignés sur les antécédents, la valeur morale et la conduite, pendant sa détention, du condamné qui croit avoir des droits à cette libération anticipée. L'Administration pénitentiaire, dans la mesure de ses attributions, nous donne encore à cet égard le plus précieux concours : elle nous permet ainsi de réserver notre appui aux condamnés chez lesquels existe le sincère désir de se régénérer par le travail et une conduite désormais irréprochable.

Notre assistance continue à s'exercer suivant les modes qui sont déterminés par nos statuts ou dont une expérience déjà longue nous a démontré l'utilité. L'hospitalisation de nos protégés dans notre Refuge de la rue Malbec pendant les quelques jours

que nécessite le choix du genre de secours qui leur sera le plus profitable les soustrait à l'oisiveté et au dénûment qui les auraient bientôt ramenés en prison.

Leur conduite dans cet asile est généralement satisfaisante ; leur attitude envers le Directeur et le Surveillant est rarement incorrecte. Ils savent, en effet, qu'aucun acte d'indiscipline ne serait toléré de leur part, et ceux qui seraient tentés de se mettre en révolte contre les prescriptions de notre Règlement n'attendent pas le plus souvent que leur renvoi leur soit notifié. Ils usent spontanément de la liberté qui leur est laissée de ne pas profiter plus longtemps d'une protection que nous offrons, mais que nous n'imposons à personne.

Le Placement de nos patronnés ne s'effectue pas sans des difficultés dont la cause se comprend aisément. Il est souvent difficile pour un ouvrier qui se recommande par ses aptitudes professionnelles et par un passé exempt de toute flétrissure de se procurer le travail qui assurera sa subsistance. Cette recherche d'un emploi se heurte à des obstacles à peu près insurmontables lorsqu'il s'agit de faire admettre dans un chantier ou un atelier un homme qui est sans profession déterminée et dont le casier judiciaire contient la mention d'une ou plusieurs condamnations. Notre Directeur, M. le colonel Haack, ne se laisse pas rebuter par l'insuccès de quelques-uns de ses efforts et grâce à un zèle et un dévouement qui ne connaissent aucune défaillance, il a pu, ainsi que notre statistique vous en fournira la preuve, procurer du travail à un grand nombre de pensionnaires de notre Refuge. Son activité s'applique également à nos autres modes de patronage, tels que le rapatriement de ceux de nos patronnés qui se sont imprudemment éloignés du lieu où leurs intérêts matériels et moraux ne couraient aucun risque et la réconciliation avec leurs familles de jeunes gens trop confiants dans leurs propres ressources.

Le concours prêté par le colonel Haack au patronage qu'exerce notre Société vient à bon droit d'être récompensé à l'Exposition Internationale de Gand par l'attribution d'une médaille d'or. Je suis, en outre, d'accord avec le sentiment unanime de mes collègues du Conseil d'Administration en ajoutant que le colonel Haack a une large part dans les mérites qui, à la même Exposition, ont valu à notre Société un nouveau Diplôme d'Honneur.

Comme toutes les institutions humaines, notre Patronage ne

saurait vivre et se développer sans les ressources pécuniaires dont l'exposé vous sera présenté. Elles nous proviennent des subventions que nous accordent le Ministère de la Justice, le Conseil général de la Gironde, le Conseil municipal de Bordeaux, ainsi que des souscriptions que nous recueillons et de la part qui nous est allouée sur le produit des Fêtes de Charité organisées par des Associations de notre ville.

Nous adressons l'expression de notre profonde gratitude aux Pouvoirs Publics et aux Autorités qui, par leurs témoignages d'estime et de sympathie, encouragent et secondent notre action moralisatrice. Nous remercions également nos donateurs et souscripteurs; en nous gratifiant des ressources nécessaires au fonctionnement de notre Œuvre, ils s'associent aux sentiments de charitable commisération et de défense sociale auxquels elle doit son origine et ses progrès. Ils lui assurent, en outre, par ce concours généreux la continuité de sa tâche bienfaisante. Nous ne saurions trop vivement leur en exprimer notre reconnaissance.

Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESSIEURS,

C'est par une bonne nouvelle que je puis cette année commencer le rapport que j'ai à vous présenter pour vous rendre compte du trente-neuvième exercice de notre vie sociale, allant du 1^{er} novembre 1912 au 31 octobre 1913. La Société de Patronage des Prisonniers libérés de Bordeaux vient en effet d'obtenir un diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle et Internationale de Gand. Ce diplôme vient s'ajouter à la liste déjà longue de ceux que notre Société s'est vu décerner depuis quelques années, à Bordeaux en 1907, à Londres en 1908, à Bruxelles en 1910, à Turin en 1911. C'est une consécration de plus de la situation qu'elle occupe dans le monde du patronage, une marque nouvelle de l'estime en laquelle elle est tenue, une preuve après bien d'autres de l'opinion qu'ont de ses efforts, de ses résultats et de ses mérites, les personnalités les plus qualifiées de France et de l'Étranger.

L'Exposition
de Gand.

L'Exposition de Gand, qui fut remarquablement réussie, a été un véritable triomphe pour la France, qui y tenait une place si considérable, si exceptionnelle, qu'aucune autre nation ne s'en est même approchée, et la chose revêt un caractère tout particulièrement intéressant, si l'on songe que, loin d'être là en pays wallon, comme à Liège en 1905, on était en plein pays flamand.

Tout spécialement les œuvres françaises de charité, d'assistance, de bienfaisance et de patronage ont donné avec un merveilleux ensemble et ont obtenu les suffrages les plus flatteurs.

Le Jury de la Classe 112 de laquelle relevait le patronage des Libérés, avait réuni quelques-unes des personnalités qui avaient siégé dans les jurys des précédentes Expositions et quelques nouveaux venus. Votre Secrétaire général avait eu l'honneur

d'être appelé à en faire partie, et, chose exceptionnelle, rien n'était venu l'empêcher, au dernier moment, d'aller s'associer à ses travaux. Il a donc pris part aux opérations du Jury et il en a été particulièrement heureux, malgré le lourd travail qu'imposait l'examen en quelques jours du si grand nombre d'exposants de la Classe 112, car, il y a appris beaucoup de choses et il en a rapporté bien des impressions de nature à flatter son amour-propre à la fois d'homme d'œuvres et de Bordelais.

Comme toujours, le département de la Gironde était remarquablement représenté, ne le cédant guère qu'à un seul département français, celui du Nord, ce qui se comprend de reste. Rien que pour la Classe 112, il s'est vu attribuer trois grands prix, sept diplômes d'honneur et une médaille d'or.

Quant au patronage français, il a, dans son ensemble, conquis des lauriers et obtenu des récompenses qui sont la juste reconnaissance de l'admirable effort que nous connaissons bien et qui, d'un bout à l'autre de la France, anime à cette heure tous les cœurs généreux soucieux de sauver et d'arracher au vice tous ceux, jeunes ou vieux, hommes ou femmes, qui ne sont pas irrémédiablement perdus.

La Médaille d'or
du
Colonel Haack.

Je ne serais pas complet, si je n'ajoutais que notre excellent Directeur, M. le colonel Haack, s'est vu décerner une médaille d'or de collaborateur. Nous pensons tous ici, nous qui sommes ses témoins, que cette récompense était bien méritée. Peut-être, dans un instant, quand j'aurai terminé ce rapport, estimerez-vous qu'elle l'est encore plus que vous ne le pourriez croire à cette heure.

L'Exposition
internationale
urbaine
de Lyon
en 1914.

L'an prochain, une autre Exposition, celle-ci d'un caractère un peu spécial, aura lieu à Lyon. Je veux parler de l'Exposition Internationale Urbaine qui se prépare sous la haute direction de M. le sénateur Herriot, maire de Lyon, avec le concours de M. Courmont, professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine, comme Commissaire général, et de M. Pradel, vice-président de la Chambre de commerce, comme Commissaire général adjoint.

Un Comité girondin a été constitué par les soins de M. le préfet Duréault. Votre Secrétaire général a eu l'honneur d'en être nommé Vice-Président, et, une fois de plus, on a bien voulu le charger d'organiser l'exposition des œuvres sociales de la

Gironde. Votre Comité a décidé de prendre part à cette Exposition, et déjà pas mal d'Œuvres bordelaises ont pris une décision analogue. Il y a, semble-t-il, un intérêt tout particulier à ce que les grandes villes de France aillent montrer chez leur grande sœur ce qui se fait chez elles, afin de permettre d'utiles et de profitables comparaisons. Et pour nous, comment pourrions-nous oublier nous-mêmes que c'est à Lyon, en 1894, qu'eut lieu le deuxième Congrès national du Patronage, le premier tenu en province, suivi deux ans plus tard par le Congrès de Bordeaux?

La plus vieille Société de Patronage fondée en France, en dehors de Paris, ne saurait manquer de répondre à l'appel qui lui a été adressé au nom de la ville de Lyon et auquel s'est associé, par l'organe d'une femme de bien depuis longtemps mêlée à nos œuvres, M^{me} Payen, le Patronage lyonnais tout entier.

Il va de soi que les exposants de l'ordre économique et social n'ont rien à verser soit pour droit d'inscription, soit pour frais de location d'emplacement. Donc aucune dépense à exposer pour nous.

Tout d'abord un article spécial du Règlement avait décidé que les exposants en question ne concourraient pas pour les récompenses. Mais sur les observations formulées à ma demande par le Comité Girondin, observations énergiquement appuyées par M. le préfet Duréault, cet article du Règlement a été modifié et, dans ces conditions, il est bien probable que l'an prochain nous aurons encore quelque bonne nouvelle à vous apprendre.

L'an dernier, je vous ai longuement parlé du 9^e Congrès National de Patronage tenu à Grenoble en 1912, au moment des fêtes de la Pentecôte. D'après les usages et les précédents, je devrais avoir à vous annoncer un nouveau Congrès pour l'année 1914. Et cependant, il n'en sera pas tenu l'an prochain. Le 10^e Congrès National n'aura lieu qu'en 1915. Je ne crois pas que son siège soit encore arrêté de façon ferme; mais je sais qu'il a été question de le tenir à Poitiers, et il est fort possible que cette ville soit choisie définitivement. Cela nous irait à merveille sous plus d'un rapport, et je veux espérer qu'en ce cas, vu le peu de distance entre Bordeaux et Poitiers, notre Société serait largement représentée au Congrès.

Je crois savoir qu'une question notamment y figurera au premier rang, celle de l'organisation et du fonctionnement des Tri-

Les Congrès
nationaux
de Patronage.

bunaux d'enfants, qui préoccupe vivement à cette heure le monde du patronage comme les magistrats. Elle ne rentre pas directement dans le cadre des études et de l'action de notre Société. Aussi, tout en reconnaissant sa grande importance, m'abstiendrai-je de vous en entretenir longuement ici.

Le projet de loi
sur les
Établissements
de bienfaisance.

Je vous ai parlé, l'an dernier, avec quelques détails du projet de loi déjà voté par la Chambre des députés et pendant devant le Sénat, projet relatif à la surveillance des Établissements de bienfaisance privés et au pécule obligatoire. Je vous ai sommairement analysé ce projet, du moins dans ses parties intéressantes pour nous. Je vous ai dit les préoccupations, les craintes que certaines de ses dispositions avaient fait naître. L'Union des Sociétés de Patronage de France, l'Office Central de Paris, l'Office Central de la Charité Bordelaise et diverses Œuvres de notre ville (l'Œuvre des Enfants Abandonnés de la Gironde, le Comité de Défense des Enfants traduits en Justice, etc.), ont organisé la résistance. Cette résistance a continué. Votre Secrétaire général s'est rendu à Paris, au mois de février dernier, un peu comme le mandataire de la Charité Bordelaise. Il avait du reste élaboré une sorte de contre-projet ou de projet transactionnel qu'il a soumis à la Commission Sénatoriale chargée d'étudier le projet de loi. Cette Commission compte dans son sein quelques-uns de nos plus éminents collègues du monde du patronage, notamment le vénérable M. Bérenger, qui en est le Président; M. Ferdinand Dreyfus, qui en est le Rapporteur, etc.

Depuis quelques mois, on ne parle plus autant de l'affaire, semble-t-il. Des préoccupations plus pressantes sont venues accaparer le temps et l'attention du Sénat. Espérons que, quand l'étude de la question sera reprise, nous obtiendrons les modifications, les garanties, les satisfactions si légitimes que nous avons demandées et que nous ne cesserons pas de demander, dans l'intérêt bien entendu des œuvres d'initiative privée et, par suite, de leurs patronnés eux-mêmes.

Remerciements
à
M. Henri Bosc.

A nos deux dernières Assemblées générales, le 8 décembre 1911 comme le 14 décembre 1912, mon excellent collègue, M. Henri Bosc, alors notre Secrétaire adjoint, avait bien voulu accepter, pour me décharger d'une grande part de ma tâche, de vous présenter le rapport que nous vous devons à pareille époque sur ce

qui se passe au Refuge. Il ne m'avait laissé que la partie la plus facile et la plus agréable du travail, celle qui consiste, comme je viens de le faire, à vous entretenir de questions en somme étrangères au fonctionnement même de notre Œuvre. Je l'ai déjà remercié ici même, comme il convenait, de son obligeant et dévoué concours. Je vous demande la permission de lui redire encore une fois ma vive gratitude. J'y tiens d'autant plus que M. Bosc, avec la modestie que nous lui connaissons tous, a abandonné volontairement ses fonctions de Secrétaire adjoint dont a été investi notre nouveau collègue, M. Lespès, avocat à la Cour d'appel, élu, l'an dernier, membre de notre Comité exécutif en remplacement de notre doyen, M. Molinié, décédé.

Cette année, je n'avais aucune raison pour partager ma tâche avec un de mes collègues, mais M. Lespès me permettra de lui dire qu'il ne perdra rien pour attendre et que je ne manquerai pas, à l'occasion, de mettre à contribution une bonne volonté qui, je le sais, ne le cédera en rien à un talent dont il a déjà donné bien des preuves au Palais.

Statistique du 39^e Exercice.

J'arrive maintenant, Messieurs, au compte rendu de notre 39^e exercice. Trente-neuf ans déjà! Notre Société est donc entrée depuis quelques jours dans sa 40^e année d'existence. Avant dix ans, elle aura vécu plus d'un demi-siècle. Que sera-t-elle alors? Encore plus forte et plus vivante qu'aujourd'hui, j'en ai la pleine confiance! Mais ne nous attardons pas à des prévisions d'avenir qui pourraient nous entraîner trop loin, et voyons ce qui est à cette heure.

Du 1^{er} novembre 1912 au 31 octobre 1913, nous avons reçu au Refuge 485 pensionnaires nouveaux. Comme il nous en restait 6 le 1^{er} novembre 1912, cela fait un total de 491 individus ayant bénéficié de notre hospitalité pendant les douze derniers mois écoulés. Ce chiffre est inférieur de 16 unités à celui de l'exercice précédent: 507, lui-même en diminution de 55 unités sur le 37^e exercice, qui accusait 562 entrants. Je dois dire, du reste, qu'il est supérieur et même sensiblement supérieur au chiffre d'il y a 3 ans. En effet, au cours de notre 36^e exercice, nous n'avions eu que 447 pensionnaires, soit 38 de moins que cette année.

Je me hâte d'ajouter — point fort intéressant à mettre en

M. Lespès
secrétaire
adjoint.

Nombre
des
pensionnaires.

lumière — que, pendant les douze mois de 1912-1913 dont nous nous occupons, le nombre des pensionnaires de l'Asile de nuit Albert Brandenburg, destiné aux hommes, a été moindre que pendant les douze mois correspondants des années 1911-1912 : 2,923 au lieu de 2,927. Au premier abord, cette diminution de 4 unités paraît insignifiante. Elle a au contraire toute sa portée lorsque l'on considère que, par suite de l'incendie qui détruisit en partie l'Asile le 29 juin 1912, il resta fermé plus d'un mois, du 30 juin au 31 juillet, et qu'une fois réouvert, il ne put fonctionner que partiellement pendant quelque temps. En estimant à 250 environ le nombre de pensionnaires qu'il a ainsi perdus, on est encore au-dessous de la vérité. Vous voyez par là, Mesdames et Messieurs, que l'abaissement signalé au Refuge coïncide avec un abaissement constaté à l'Asile de nuit.

Il en a été de même au fort du Hâ, où le nombre des détenus a été, pour nos douze derniers mois, inférieur de 497 unités au nombre des détenus des douze mois correspondants antérieurs.

Nous pouvons donc dire aujourd'hui, comme je le disais il y a trois ans, que c'est la matière *patronable* qui a été moindre et que, si notre action bienfaisante ne s'est pas étendue à un plus grand nombre de patronnés, il n'y a point eu là de notre faute : nous n'avons en rien failli, même de la façon la plus légère, à notre mission charitable et sociale.

Nous ne saurions nous livrer ici devant vous à la recherche des causes qui peuvent être de nature à expliquer rationnellement la diminution signalée. Ces causes sont du reste certainement multiples ; parmi elles, la température, avec toutes ses conséquences, doit jouer un grand rôle. La chose est d'ailleurs fort complexe et il serait difficile d'arriver à des conclusions sûres et précises.

Je ne vous ai jusqu'ici parlé que des gens reçus au Refuge. Vous savez que cette hospitalité n'est pas la seule forme de notre assistance. Nous aidons et secourons aussi, en dehors de notre maison, un nombre assez élevé de familles ou d'individus isolés. Cette année, nous en avons assisté ainsi 71, ce qui constitue une augmentation de 25 unités sur l'exercice précédent, dont le chiffre n'était que de 46.

En résumé, vous le voyez, sous diverses formes, au cours de notre 39^e exercice, nous avons assisté un total de 562 individus ou familles contre 553 l'an passé, soit une augmentation globale de 9 sur l'ensemble pour cette année.

Nos 491 pensionnaires se répartissaient ainsi :

Provenances.

39 ^e EXERCICE		38 ^e EXERCICE	37 ^e EXERCICE
87	sortaient du fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité	154	179
97	sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors : maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correction- nels, etc.	135	84
60	venaient du petit parquet	44	77
201	venaient sur la recommandation de membres du Comité	135	186
30	étaient envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux ou du dehors	29	29
7	sortaient des patronages du dehors	10	10
<u>491</u>		<u>507</u>	<u>562</u>

Sur les 491 individus admis au Refuge au cours du 39^e exercice, 66 étaient sans antécédents judiciaires. C'est là une augmentation très sensible sur les deux exercices précédents, où il n'y en avait eu respectivement que 24 et 34.

Antécédents.

Si nous nous reportons au tableau des provenances de nos hôtes que je vous donnais il y a un instant, nous avons bien vite l'explication de cette augmentation des pensionnaires sans antécédents. Il est à remarquer en effet que le nombre de ceux venus au Refuge soit directement du petit Parquet, soit sur la recommandation des membres du Comité, est beaucoup plus considérable que l'an dernier et il y a deux ans, alors que le nombre de ceux nous arrivant du fort du Hâ ou d'établissements pénitentiaires du dehors a fortement diminué. Or, j'ai à peine besoin de le dire, car ce serait une naïveté, tous ceux sortant de prison ont été condamnés, alors que soit le petit Parquet, soit les membres du Comité, soit aussi les autorités locales, envoient souvent des malheureux au Refuge justement pour leur éviter une condamnation.

96 de nos pensionnaires avaient des antécédents inconnus ou douteux, 329 avaient été certainement condamnés.

Voici les crimes ou délits dont ces 329 condamnés s'étaient rendus coupables :

39 ^e EXERCICE		38 ^e EXERCICE	37 ^e EXERCICE
215	Vagabondage, mendicité	252	246
72	Vol.	71	99
24	Escroquerie, abus de confiance, faux, grivèlerie	29	27
1	Ivresse.	1	3
11	Bris de clôture, coups, outrages, rébellion	9	12
4	Attentats et outrages publics à la pudeur.	4	2
2	Désertion, insoumission, délits militaires	1	2
<u>329</u>		<u>367</u>	<u>388</u>

Je ne crois pas avoir d'observations bien spéciales à vous présenter sur ces chiffres. L'an dernier, mon collègue, M. Bosc, signalait dans son rapport l'augmentation sensible du nombre de nos patronnés frappés pour vagabondage et mendicité. Cette année ce chiffre s'est fortement abaissé, 215 au lieu de 252 et 246, mais il ne faut pas oublier que l'effectif total de nos hôtes a lui-même diminué.

Quant aux autres chiffres, ils sont restés à peu de chose près stationnaires. Peut-être, cependant, peut-on noter une très légère augmentation proportionnelle du nombre des condamnés pour vols.

Nationalités.

Sur nos 491 pensionnaires, 25 étaient étrangers contre 20 l'an dernier, ce qui constitue, surtout par rapport à l'abaissement du chiffre total des hospitalisés, une augmentation appréciable, puisque, de moins du 25^e de la population globale du Refuge, nous passons à tout près du 20^e.

Parmi ces étrangers, ce sont, et de beaucoup, les Suisses qui dominent; il y en a eu 13, puis viennent les Espagnols, 5; les Allemands, 2; les Russes, 2; l'Italie, la Belgique et l'Égypte ne sont représentées chacune que par un seul de leurs nationaux.

Les colonies françaises et les pays de protectorat ont pas mal donné cette année. Nous notons en effet: 5 Sénégalais, 2 Congolais, 1 Algérien, 2 Tunisiens.

Ces deux derniers, Mohamed Ali et Mahmoud Ali, étaient deux enfants de dix et quinze ans. Ils s'étaient embarqués à Gafsa à l'insu de tout le monde sur un navire étranger. A leur arrivée à Bordeaux, ils nous furent confiés à titre provisoire par M. le Commissaire spécial des chemins de fer, du port et de l'émigration. Nous les avons gardés plus d'un mois, car c'est seulement le 8 novembre dernier qu'ils ont été admis à l'hospice des Enfants assistés en attendant leur rapatriement.

L'histoire des Sénégalais, ou du moins de 4 d'entre eux, a été contée par les journaux de Bordeaux. Le navire *le Samara*, de la Compagnie Sud-Atlantique, faisait escale à Dakar en mai dernier. Sept jeunes nègres s'introduisirent à bord et s'y cachèrent dans la soute à charbon; ils voulaient voir du pays et n'avaient pas les moyens de s'offrir une croisière! Ils ne tardèrent pas à être découverts, mais on était déjà en mer. On les occupa à bord pendant la traversée. A leur arrivée à Pauillac, le Service du port

dut s'occuper d'eux. Mais 3 étaient majeurs; on les laissa libres. Nous ne les avons jamais vus. Quant aux 4 autres, qui étaient mineurs, on nous les confia naturellement en attendant leur rapatriement. L'un d'eux, Babakou, le plus jeune, — il n'a guère que treize ans, — trouva le moyen de se faufiler et de prendre la clé des champs. Il fut employé pendant quelque temps chez un charbonnier de la rue Lafontaine, puis passa chez un boutiquier du cours d'Espagne. Finalement il fut à son tour rapatrié administrativement dans son pays, comme l'avaient été ses 3 camarades: Babou Youf, quinze ans; Mamadou Souvaré, seize ans, et Laurent N'Diaye, dix-neuf ans, qu'emporta le paquebot *le Tchad*. Maintenant toute cette belle jeunesse est rentrée au bercail.

Quant au 5^e Sénégalais dont parle notre statistique, il n'avait rien à voir avec ceux dont je viens de vous entretenir. C'est, lui, une vieille connaissance, car il nous était arrivé en 1910, venant de Dakar. On l'avait bien rapatrié, mais il a voulu revoir la France. Il y est revenu et je dois dire que cela ne lui a pas trop réussi, car il a récolté trois condamnations pour mendicité et vagabondage. Quand il nous revint le 7 avril dernier, il sortait de la prison de Lesparre. Nous l'avons placé, il y a déjà 8 mois; espérons que maintenant il ne quittera plus la voie droite.

Au point de vue de l'âge, nos pensionnaires se répartissent comme suit :

39*		38*	37*
EXERCICE		EXERCICE	EXERCICE
87	avaient moins de 20 ans	83	91
150	avaient de 20 à 30 ans	176	172
119	avaient de 30 à 40 ans	128	146
71	avaient de 40 à 50 ans	72	94
46	avaient de 50 à 60 ans	35	43
18	avaient au-dessus de 60 ans	13	16
<u>491</u>		<u>507</u>	<u>562</u>

Age.

Ces chiffres sont respectivement, à peu de chose près, les mêmes que les années précédentes. Il y a bien quelques petites différences, mais il n'y a vraiment ni conclusion à en tirer ni observations particulières à formuler.

La diversité des professions exercées par nos hôtes reste toujours fort grande. Je puis vous citer parmi les pensionnaires reçus cette année: 1 agent d'assurances, 1 architecte, 1 artiste lyrique, 1 clerc de notaire, 2 élèves en pharmacie, 1 étudiant,

Professions (1).

(1) Voir page 32.

1 gymnasiarque, 2 libraires, 1 télégraphiste, 1 voyageur de commerce, etc.

Les professions les plus représentées sont les suivantes :

Journaliers, 46; manœuvres, 113 (on peut évidemment rapprocher sinon confondre ces deux catégories); terrassiers, 11; cultivateurs, 15 (l'un d'eux se dit agriculteur, mais j'imagine que la différence n'est que dans le mot); marins, 24 (ici aussi, il en est un qui se donne un nom pompeux, il s'intitule navigateur, tout comme Christophe Colomb et Vasco de Gama!); serruriers, 13; peintres en bâtiments, 12, etc. Notons: 17 employés de commerce et 6 comptables; ce qui, au total, nous donne 23 employés.

Six de nos hôtes ont déclaré être sans profession, ce qui, au fond, ne diffère peut-être pas beaucoup de ce qui existe en réalité pour pas mal de ceux que nous voyons arborer fièrement une profession. Sans doute ces hommes-là font-ils preuve seulement d'un peu plus de franchise que d'autres.

Instruction.

En ce qui concerne le degré d'instruction, nos pensionnaires peuvent se classer comme suit :

39 ^e EXERCICE	38 ^e EXERCICE	37 ^e EXERCICE
3	4	3
avaient une instruction que nous qualifions de supérieure (c'est-à-dire attestée par des brevets)		
483	498	524
savaient lire et écrire		
1	5	5
savaient lire seulement		
4	»	30
ne savaient ni lire ni écrire		
<u>491</u>	<u>507</u>	<u>562</u>

Ces chiffres me paraissent ne pas comporter d'observations.

Que sont devenus nos hôtes?

Vous savez maintenant, Messieurs, ce qu'étaient nos hôtes, d'où ils venaient, ce qu'ils faisaient. Nous allons maintenant voir ce qu'ils sont devenus en nous quittant.

Sur nos 491 pensionnaires,

39 ^e EXERCICE	38 ^e EXERCICE	37 ^e EXERCICE
300	275	363
ont été placés ou établis		
30	31	30
ont été rapatriés		
30	14	11
ont été embarqués		
1	4	8
ont été engagés		
22	13	11
ont été réconciliés avec leur famille		
19	12	8
ont été placés dans les hôpitaux ou autres établissements		
52	106	78
sont sortis volontairement, disant avoir du travail		
26	36	43
sont partis sans donner avis de leur départ		
5	13	6
ont été renvoyés		
6	3	4
restaient au refuge		
<u>491</u>	<u>507</u>	<u>562</u>

Je remercie, une fois de plus, à cette place, la Mairie de Bordeaux, la Préfecture de la Gironde, les Compagnies d'Orléans et du Midi et les diverses Compagnies de navigation qui nous donnent toujours un concours précieux pour nous permettre d'arriver à réaliser cette partie si importante de notre Œuvre que sont les rapatriements.

La statistique que je viens de vous lire contient certains chiffres qui méritent d'être soulignés. C'est ainsi que 300 de nos hôtes ont été placés.

Or, l'an dernier, nous n'en avions placé que 275 et cependant nous avons eu 507 admissions au lieu de 491 cette année. Il y a donc là une très forte augmentation. Nous arrivons ainsi cette année à une proportion de plus de 61 %, laissant loin derrière elle, celle de l'an passé (54 %) et se rapprochant singulièrement de celle de 65 % que mon collègue, M. Bosc, signalait avec joie il y a deux ans.

De tels résultats, dont on apprécie tout particulièrement la valeur, lorsqu'on sait comme nous au prix de quelles difficultés ils sont obtenus, doivent être soulignés. Il convient d'en reporter le mérite sur notre excellent directeur, M. le colonel Haack, qui a bien compris la portée sociale de sa mission et qui ne néglige jamais rien pour placer ses hommes. Nous l'en félicitons, nous l'en remercions et nous lui demandons de continuer sans relâche, de façon à faire, si possible, mieux encore demain qu'hier.

Je note, en passant, que le nombre de nos hôtes embarqués a fortement augmenté cette année : 30 contre 21, et que celui des pensionnaires réconciliés avec leur famille est passé, de 13 en 1912 et de 11 en 1911, à 22 cette année-ci. Par contre, nous n'avons fait engager qu'un seul de nos patronnés, ce qui est fort au-dessous de nos chiffres habituels.

Si nous totalisons le nombre des hommes placés, embarqués, rapatriés, engagés, réconciliés avec leur famille, etc., nous arrivons au chiffre global de près de 82 %, qui est trop éloquent par lui-même pour que j'éprouve le besoin d'insister.

Cette année, le nombre de nos pensionnaires ayant touché quelque argent, à leur départ du Refuge, sur le produit de leur travail, déduction faite des retenues réglementaires, a été de 31, soit tout près de un quart de moins que l'an passé : 40. Il est vrai que le nombre total de nos hôtes est inférieur.

Le travail
au
Refuge.

Ces 31 hommes ont touché, savoir :

12	ont touché moins de 10 francs.
6	— de 10 à 20 —
11	— de 20 à 50 —
2	— de 50 à 100 —
<u>31</u>	

Ces 31 titulaires d'un pécule de sortie ont quitté le Refuge dans les conditions que voici :

- 19 ont été placés.
- 3 ont été rapatriés.
- 4 ont été réconciliés avec leur famille.
- 2 sont sortis volontairement.
- 1 a été hospitalisé.
- 2 ont été embarqués.

31

Nos patronnés
après
leur départ.

Je vous ai dit bien souvent à quel point nous serions désireux de pouvoir suivre nos patronnés dans la vie après leur départ du Refuge. Mais je vous ai dit aussi combien la chose est difficile pour diverses raisons et spécialement à cause de la grande facilité des déplacements à l'époque actuelle.

Toutefois nous pouvons souvent vous donner quelques intéressantes indications par l'examen de certains paragraphes : les récidives, les réhabilitations, la correspondance.

Les récidives.

Les récidives constatées à la charge de nos patronnés à l'aide des indications émanant de la maison d'arrêt du fort du Hâ ont été, cette année, d'environ 18 %; l'an dernier, elles n'étaient que de 3,8 %; l'année précédente, de 1,7 %; l'année d'avant, de 4,6 %. Il semble donc y avoir aujourd'hui une très forte augmentation. Mais n'oublions pas que nous avons eu naguère des chiffres de 15 et même de 20 %. Si donc le chiffre actuel est élevé, — et il l'est — il n'est pas nouveau. Il a même été sensiblement dépassé.

N'oublions pas non plus, du reste, ce que je ne manque jamais de vous faire remarquer, c'est que ces chiffres, qui ne concernent que Bordeaux, n'ont rien de certain et d'absolu. Ils ne doivent être retenus qu'à titre relatif et documentaire et sous toutes réserves. Ne les prenons que pour ce qu'ils valent.

Nous n'avons, cette année, obtenu aucune réhabilitation. Réhabilitations. Plusieurs personnes sont venues nous demander des renseignements, mais elles ne nous ont pas remis leurs dossiers et nous ne les avons pas revues. Nous ignorons donc si elles ont donné suite à leurs intentions. Vous savez, du reste, que, depuis la loi qui a établi pour bien des cas la réhabilitation de plein droit, le nombre des demandes de réhabilitation a beaucoup diminué, ce qui était inévitable.

Un libéré conditionnel, patronné par nous, est décédé à l'hôpital quelque temps après sa libération. Il n'aura pas joui bien longtemps de la faveur à lui accordée, mais il lui aura, du moins, été donné de mourir ailleurs qu'en prison. Libération conditionnelle.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, nous avons été saisis, comme toujours, d'un assez grand nombre de demandes émanant de détenus qui ne se trouvaient pas dans les conditions voulues pour être patronnés par nous; ils n'avaient aucune attache avec le département de la Gironde, n'y avaient jamais résidé, n'avaient même pas été condamnés par les tribunaux de notre département. Nous n'avons donc pu accueillir favorablement leurs demandes.

D'une façon générale, la faveur de la libération conditionnelle est accordée, depuis quelque temps, beaucoup moins facilement qu'autrefois. Il y a eu à cet égard une véritable réaction et même les demandes deviennent moins nombreuses, ce qui se comprend aisément, les détenus sachant bien que leurs requêtes ont moins de chances d'être accueillies.

Je vais maintenant, comme d'habitude, vous donner lecture de quelques lettres d'anciens pensionnaires, reçues par notre Directeur, dans le cours de l'exercice écoulé. La correspondance avec les anciens hôtes.

En voici d'abord une qui arrive du fond de la Savoie et qui contient quelques détails d'un certain intérêt.

X..., le 27 mai 1913.

CHER MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous m'excuserez si je ne vous ai dit bonjour, tout au moins pour vous remercier, car vous avez fait tout ce que vous avez pu pour moi, par conséquent je tiens à vous faire savoir que je n'ai pas dépensé mon argent mal à propos. Je me suis habillé du mieux que j'ai pu suivant mes moyens, car j'en ai mis une bonne part pour mon voyage, mais au moins j'ai du

travail d'assuré. J'espère, que vous aurez confiance en mes paroles et vous prie d'accepter mes meilleurs sentiments.

Votre serviteur.

Signé : X...

Une seconde nous vient d'Algérie; elle émane d'un jeune arabe, âgé de quinze ans, coiffeur de son état, qui nous fut envoyé par le petit Parquet et qui, tout comme les autres coloniaux dont je vous ai parlé, fut finalement rapatrié dans son pays par voie administrative.

X... (Algérie), le 1^{er} avril 1913.

Monsieur le Directeur du Patronage, 97, rue Malbec.

MONSIEUR,

J'ai tardé à écrire, je rentre seulement chez mes parents. En débarquant j'ai été au Maroc, mais il n'y a pas comme chez soi. J'ai fini de roulé et je m'empresse de vous écrire. Je vous remercie une deuxième fois. Vous remercieriez sans vous commander et le bonjour à Monsieur le Surveillant et Louis le ligotier. Je vous serais très reconnaissant si vous m'envoyiez une carte postale. Plus rien à vous dire que de vous être reconnaissant.

Voici mon adresse...

Veillez agréer, mon cher Commandant, mes salutations empressées.

Signé : X...

Et maintenant, vous allez voir à quel point un de nos anciens pensionnaires nous demeure reconnaissant du bon accueil qui lui a été fait au Refuge. Il nous envoie lui-même un jeune homme qui est dans le besoin, qui n'a jamais été condamné et qu'il voudrait contribuer à sauver. Cette lettre est vraiment suggestive et curieuse.

Bordeaux, le 13 février 1913.

MON COLONEL,

Je me permets, vous sachant d'une grande bonté pour les malheureux, de venir vous demander si vous ne pourriez pas accepter pour quelques jours, le jeune garçon porteur de la présente. Bien qu'il n'ait encouru aucune condamnation et que par là, il n'ait pas régulièrement droit à être secouru par votre Œuvre, je crois qu'il mérite que l'on s'intéresse à lui. Je l'ai connu travaillant avec moi et je n'ai eu qu'à me louer de lui. Je vous en serai moi-même très reconnaissant.

Je profite de cette occasion pour me rappeler à votre souvenir. Entré chez vous comme cuisinier l'année dernière, j'avais quitté pour me réembarquer. J'ai conservé de mon court passage avec vous, un souvenir de reconnaissance et d'admiration pour tout le bien fait par votre Œuvre et par vous principalement.

Je vous renouvelle l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Votre humble serviteur.

Signé : X...

Un autre — celui-ci n'ayant jamais été condamné — qui a pu se tirer d'affaires et qui a trouvé une situation, a même pu aider

efficacement deux de ses anciens camarades du Refuge, auxquels il a donné lui-même du travail. Voici ce qu'il écrit au Directeur :

12 novembre 1912.

Monsieur le colonel Haack, rue Malbec, Bordeaux.

MON CHER BIENFAITEUR,

J'ai le plus grand regret d'avoir quitté votre établissement hospitalier sans avoir pu verbalement vous dire combien je vous suis reconnaissant de la façon toute courtoise dont je viens d'être reçu par vous pour la deuxième fois.

Enfant du 57^e, où vous me connûtes alors que j'étais sous les ordres du vénéré capitaine Tomassin, j'ai toujours vécu dans les sentiments qui m'ont été inspirés par mes chefs, « colonel Eéranger en tête », et je suis heureux, mon colonel, d'être encore digne de vous et de votre cher Drapeau.

Malheureux dans l'existence au point de mes affaires, cela ne m'a pas empêché de demeurer l'homme digne de la considération des honnêtes gens, et de porter le front haut, car il est pur et sans tâche.

Pour le moment, j'ai presque accompli un devoir en procurant du travail à deux de vos pupilles qui travaillent avec moi; s'ils se conduisent honnêtement et en bons travailleurs, ils ne seront pas longs à recevoir chacun un certificat qui peut les mettre au niveau de la société honnête, à la seule et unique condition que le travail seul peut mettre l'homme au niveau de sa condition.

J'espère, mon colonel, avoir le plaisir et surtout le grand honneur d'être reçu par vous un de ces jours, et tout en vous remerciant de vos courtoises attentions à mon égard,

Veillez croire au plus respectueux hommage de mes bons sentiments.

Signé : X...

Je pourrais encore vous faire bien des lectures, mais il faut savoir se borner. Je m'en tiendrai donc à celles qui précèdent, et cependant, j'avais sous les yeux, en écrivant ce rapport, le dossier d'un de nos anciens hôtes, un homme d'une culture tout à fait supérieure, licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole Nationale des langues orientales vivantes, ancien professeur de français en Russie. Il serait bien curieux d'y faire quelques emprunts. Je me bornerai pourtant à vous dire que, grâce à notre aide et au concours de certains membres de sa famille, cet ancien pensionnaire a pu partir pour l'Allemagne et qu'il y enseigne maintenant la langue française dans des conditions qui assurent définitivement son avenir.

Les lettres que je viens de vous lire — et bien d'autres dont je ne vous dis rien — sont non seulement intéressantes par les détails qu'elles contiennent, mais aussi dignes d'être rappelées et parfois bien touchantes à raison des sentiments de gratitude qu'elles expriment envers notre Œuvre ou ceux qui la représentent et l'incarnent. Ne croyez pas cependant que nous n'en recevions jamais de bien différentes, mais je dois dire qu'elles ne constituent que de véritables exceptions. C'est ainsi que tout dernièrement, un étrange personnage, s'attribuant des origines

relativement brillantes et, en tout cas, d'une haute honorabilité, et se targuant, sans preuve du reste, des plus hautes amitiés, fut admis au Refuge. Il ne fut pas difficile à notre Directeur de s'apercevoir du peu de valeur morale de son pensionnaire qui, loin de chercher du travail, ne pensait qu'à exploiter la crédulité et la générosité de personnes charitables de notre ville. L'heure de la séparation sonna vite, mais le partant voulut décocher à celui qui, pourtant, l'avait reçu et hébergé, la flèche du Parthe, et il écrivit à M. le colonel Haack une odieuse lettre d'injures qui, elle, n'a droit qu'aux honneurs du panier. Si je la mentionne ici, c'est uniquement pour faire ressortir, par l'effet du contraste, le caractère de cette correspondance si agréable pour nous, si réconfortante, si pleine de promesses et d'espérances, à laquelle nous nous laissons aller à faire chaque année devant vous de larges emprunts.

La situation financière (1).

Je me garde toujours d'empiéter sur les attributions propres de notre honorable Trésorier, auquel je laisse le soin de vous faire connaître la situation financière de notre Société. C'est là son rôle. Le mien, à moi, consiste à adresser — ce qui m'est tout particulièrement agréable — nos bien vifs et sincères remerciements à tous ceux qui, sous des formes et dans des mesures différentes, aident notre Œuvre à vivre et à accomplir sa tâche.

Je remercie le Ministère de la Justice (puisque c'est de lui et non plus du Ministère de l'Intérieur que relève maintenant l'Administration pénitentiaire dont dépend le Patronage). Je remercie le Conseil général de la Gironde et la Ville de Bordeaux, qui nous continuent depuis si longtemps à la fois leurs subventions annuelles et leur appui moral, et je remercie aussi de tout cœur nos souscripteurs (2) dont certains nous sont depuis si longtemps fidèles. Qu'ils ne nous abandonnent pas! qu'au contraire, ils amènent à nous d'autres adhérents, afin de nous permettre, malgré la crise qui sévit sur tant d'Œuvres, de réaliser tout le bien que nous pouvons et devons faire.

L'encaisseur de la Société.

A ce point de vue, je puis vous dire que notre vieil encaisseur, M. Barthélemy Lasserre, au service de notre Société depuis déjà tant d'années, nous a récemment quittés pour aller se reposer dans son pays natal. Nous l'avons remplacé par un nouveau collecteur qui, nous l'espérons, obtiendra des résultats encore meilleurs que son prédécesseur. Je dois reconnaître, du reste,

(1) Voir pages 28 et 29.

(2) Voir leur liste pages 30 et 31.

que ses débuts ont été heureux. Souhaitons que, grâce à son zèle et à son activité, il réussisse à faire sensiblement augmenter le produit de notre collecte annuelle. Vous savez bien tous que nous ferons l'emploi le meilleur et le plus utile du supplément de ressources qu'il nous aura procuré.

Je viens de parler de nos souscripteurs en argent. Je n'ai garde d'oublier nos donateurs en nature. Je le pourrais d'autant moins qu'ils ne sont malheureusement pas aussi nombreux que nous le souhaiterions. Certes, nous recevons du vin et, à ce point de vue, je remercie les maisons Lalande, de Luze, Kressmann, Johnston et Dubos fils frères, qui ne nous ont pas oubliés cette année. Mentionnons aussi la maison Rödel et fils frères dont les envois de viande nous sont précieux.

Les dons en nature.

Mais, comme il nous faudrait encore de tout dans de bien plus fortes proportions! Je renouvelle donc ici mon pressant appel des années passées. Qu'on nous envoie de tout, de tout sans exception, des vêtements, du linge, de la chaussure et bien d'autres choses encore. Rien ne sera perdu; bien au contraire, tout servira et sera utilisé.

Une fois de plus, j'adresse, au nom de notre Œuvre, les remerciements les plus vifs et les plus mérités à la Presse bordelaise qui, depuis quarante ans, ne nous a jamais marchandé son concours sans distinction aucune. Il est des terrains sur lesquels tous les hommes peuvent se rencontrer sans risquer d'être en désaccord. Celui que nous avons choisi est bien de ceux-là; je n'ai pas besoin de le redire longuement, car nul n'a de doute à cet égard.

La Presse.

J'en ai fini, Mesdames et Messieurs; je m'excuse de ne vous avoir rien dit de particulièrement intéressant, cette année. Mais ce qui se passe ici au cours d'un exercice ressemble fort d'ordinaire à ce qui s'y est passé l'année précédente.

Ne le regrettons pas. Les Sociétés sont comme les peuples; les plus heureuses sont celles qui n'ont pas d'histoire.

Pas d'histoire, ais-je dit, et quelle plus belle histoire après tout pourrait avoir une Société comme la nôtre que celle résumée par des chiffres tels que ceux que je puis vous donner? Pendant les trente-neuf années que nous avons vécu, nous avons patronné 19,292 individus ou familles; on n'exagérerait guère si l'on disait 20,000 en chiffre rond. Quels discours pourraient donc avoir une semblable éloquence?

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

COMPTE RENDU DE

L'EXERCICE 1912-1913

RECETTES		
En caisse et en dépôt chez les banquiers . F.		485 99
SUBVENTIONS :		
Ministère de l'Intérieur 1912	2,000 »	
Conseil général 1913.	800 »	
Conseil municipal 1913.	1,000 »	
		3,800 »
DONS :		
Souscriptions diverses, suivant état.		2,386 »
INTÉRÊTS : 1 ^o sur Rente 3 0/0	1,687 »	
2 ^o sur fonds déposés.	3 30	
		1,690 30
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors	29 75	
Produit de l'industrie.	2,540 50	
Versements faits par les hommes	185 »	
Avoir des entrants.	61 75	
		2,816 40
		11,178 69

DÉPENSES		
DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Nourriture des hommes F.	2,030 75	
Habillement, chaussures.	228 80	
Blanchissage, savon, désinfection	188 75	
Éclairage, chauffage, cuisson des aliments	373 15	
Achat de lingerie, mobilier, matériel.	175 55	
Entretien de lingerie, mobilier, matériel, bâtiment.	494 85	
Frais généraux et de bureau	35 50	
Appointements.	2,987 50	
Travail, avoir, rapatriements, secours.	877 30	
Avances en argent, timbres-poste	530 45	
Dépenses pour l'industrie.	1,853 85	
Contributions	320 05	
Gratifications diverses.	784 05	
		10,880 55
Commission d'encaissements.		64 45
En caisse et en dépôt chez les banquiers		233 69
		11,178 69

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

39^e Exercice : 1912-1913

Allocation du Ministère de l'Intérieur (1912) . . .	F.	2,000	»
— du Conseil général (1913)		800	»
— du Conseil municipal (1913)		1,000	»
TOTAL		3,800	»

MM. Audinet et Buhan	10	Report. . . F.	687
Bal des Bouchers	50	Collecte du jury de la Cour	
Bal des Étudiants	50	d'assises (2 ^e trimestre 1913).	25
Ballande (André)	100	MM. Cordier	3
Baour et C ^{ie}	25	Cousteau frères	50
Barton et Guestier	50	Couve (Ch.)	10
Bethmann (de)	10	M ^{me} Cruse (V ^e)	100
Bonifas (P.)	5	MM. Cruse (Henri)	20
Bordes de Fortage (de)	5	Cruse (Hermann)	100
Bosc (Ch.)	20	Cruse (F.)	20
Bosc (H.)	10	Cruse (Roger)	40
M ^{me} Bosc (Elisabeth)	10	Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	10
MM. Bouchard (J.)	5	Dadelszen (de)	10
Brandenburg	100	David (Louis)	2
Brown (H.)	20	Degraaf, Sayé, Bégulé	10
Buhan (G. de)	10	Demay	10
Calvé (J.), président ho-		Demons (Docteur)	20
noraire à la Cour	25	Descas fils et C ^{ie}	10
Calvé frères	20	Desclaux de Lacoste	3
Calvet (J.) et C ^{ie}	100	Dubois de Lhermont	5
Cathala, notaire	5	Ducasse	5
Cazalet (B.)	5	Dupuy (Abel)	2
Cazalet (Ch.)	5	Dupuy (Paul)	10
Chalès (A.)	5	Durand et Videau	20
Collecte du jury de la Cour		Duret	2
d'assises, 4 ^e trimestre		Élèves du lycée de Bor-	
1912 (2 sessions)	42	deaux	20
A reporter. F.	687	A reporter. F.	1,194

Report. . . F.	1,194	Report. . . F.	1,864
MM. Eschenauer	20	MM. Matignon	5
Fau (J.)	20	Maurel frères	50
Faugère (Henri)	5	Maurel et Prom	25
Ferrière (H.)	5	Mestrezat (A.)	25
Ferrand, avoué	5	Mestrezat (D.-G.)	25
Fosse et C ^e	100	Mont-de-Piété (M. le Directeur).	5
Fulchi	5	MM. Momméja	5
Gaden (Ch.)	40	Paris et Damas	25
Galtié (E.)	5	Payraud et C ^{ie}	5
Garric (J.)	10	Peyrelongue (H.)	5
Garros (L.)	10	Peyrelongue (M.)	10
Garros (H.)	10	Prèller (Lorenz)	20
La Gironde	10	Prom (Jos.)	10
MM. Gomez-Vaez	5	M ^{me} Prom (V ^e)	10
Habasque	5	Renous	5
Hanappier et C ^{ie}	5	Richemont (de)	5
Jay (A.)	20	M ^{me} Rietmann	5
Lafargue (Comptoir d'Escompte).	50	MM. Rödel (H.), conseiller à	
Lalande et C ^{ie} (Armand)	25	la Cour d'appel	20
M ^{me} Lançon (A.)	20	Rödel et fils frères	25
MM. Laparra	5	Saignat	5
Larcher père et fils	20	Salles	5
Léon (Anselme), 1912	10	Samazeuilh (F.) et fils	25
— — — 1913	10	Schröder, Schyler et C ^{ie}	25
Lesca (Léon)	20	Schwartz (J.), grand rabbin	5
Louit frères	20	Segrestaa	10
Lung	5	Société suisse de bienfaisance.	50
Luze (A. de)	50	M ^{me} Sorbé (A.)	20
Luze (Ch.-A. de)	50	MM. Soula, de Trincaud-Latour	
Luze et fils (A. de)	50	(Banque de Bordeaux)	10
Luze (Francis A. de)	20	Tastet et Lawton	30
Magne	10	Teindas	20
Mairie de Bordeaux	10	Teyssonneau	10
Marie Brizard et Roger	10	Tournon (H.)	10
Marin	2	Vénot	2
Mathieu (S.), pasteur	3	M ^{me} Vieillard (Ch.)	10
A reporter. . . . F.	1,864	TOTAL F.	2,386

PROFESSIONS

Agent d'assurances	1		
Agriculteur	1	<i>Report.</i>	161
Ajusteurs	3	Horloger	1
Architecte	1	Imprimeurs	3
Arrimeurs	2	Infirmiers	4
Artiste lyrique	1	Jardiniers	9
Bouchers	6	Journaliers	46
Boulangers	17	Libraires	2
Carrossier	1	Lithographe	1
Cartonnier	1	Maçons	13
Chaisiers	3	Manœuvres	113
Chanteurs ambulants	2	Marchand forain	1
Chapelier	1	Maréchaux ferrants	4
Charcutier	1	Marins	23
Charpentiers	10	Matelassier	1
Charpentier en fer	1	Mécaniciens	6
Charrons	5	Mégissier	1
Chaudronniers	7	Menuisiers	4
Chauffeurs	2	Meunier	1
Cimentiers	2	Mineurs	6
Clerc de notaire	1	Mosaïste	1
Coiffeurs	3	Navigateur	1
Colporteurs	3	Pâtisseries	4
Comptables	6	Peintres en bâtiment	12
Cordonniers	8	— en voiture	1
Couvreurs	3	Plâtriers	3
Cuisiniers	3	Plongeur	1
Cultivateurs	14	Poudrier	1
Débardeur	1	Professeurs	3
Dessinateurs	3	Relieurs	2
Domestiques	2	Sabotiers	2
Électriciens	2	Serruriers	13
Elèves en pharmacie	2	Tailleurs d'habits	5
Émailleurs	2	Tapissiers	4
Employés de commerce	17	Télégraphiste	1
Étudiant	1	Terrassiers	11
Ferblantier	1	Tôlier	1
Forgerons	5	Tonneliers	2
Garçons de bureau	1	Tourneurs	3
— de café	8	Tubier	1
— d'écurie	1	Typographe	1
— forain	2	Valets de chambre	6
— d'hôtel	2	Verriers	4
Graveur sur métaux	1	Voyageur de commerce	1
Gymnasiarque	1	Zingueur	1
		Sans profession	6
<i>A reporter.</i>	161	TOTAL.	491

